

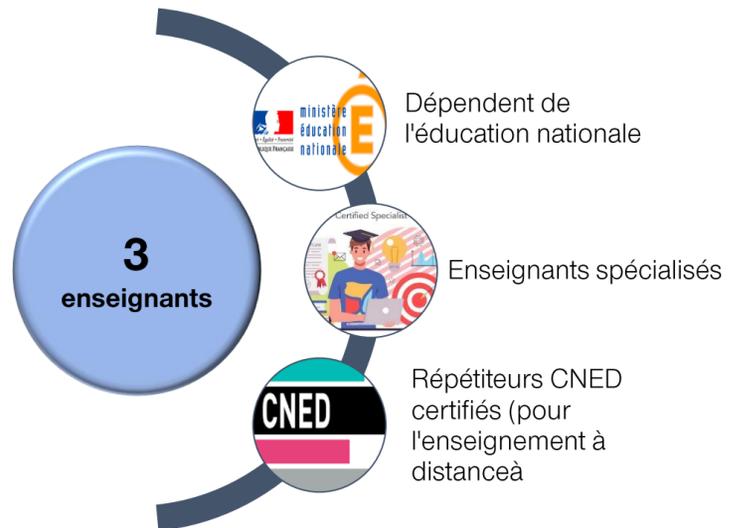
LA SCOLARITÉ

Organisation de la scolarité

L'établissement propose une scolarisation sur place organisée pour respecter l'obligation de scolarité des enfants et adolescents de 3 à 16 ans.

L'établissement met à disposition les moyens matériels nécessaires au fonctionnement de l'antenne de l'éducation nationale.

L'antenne dispose de trois enseignants dont un(e) est désigné(e) coordinateur(trice) et déchargé(e) une journée par semaine.



Missions du coordinateur(trice) :

- Participe aux réunions socioéducatives hebdomadaires de l'établissement
- Participe aux synthèses
- Rencontre les nouveaux élèves et leurs familles pour expliquer le fonctionnement de la scolarité
- Est l'interlocuteur privilégié des familles concernant le parcours scolaire
- Se met en relation avec les établissements scolaires d'amont

Les emplois du temps



Les enseignants travaillent en étroite collaboration avec les services de soins et de rééducation pour organiser au mieux la scolarité.

Les emplois du temps sont gérés de façon centralisée et de manière à garantir l'homogénéisation des soins, de la rééducation et de la scolarité.

Les enfants sont pris en charge **2 fois par jour, 4 jours par semaine.**

Activités



L'école reçoit la visite régulière du bibliobus



Visites d'établissement



Sorties culturelles



Et après 16 ans ?

L'organisation de la prise en charge des adolescents de 16 ans et plus est faite en collaboration avec l'AGEJM (Association Gersoise pour l'Enseignement aux Jeunes Malades) : <https://agejm.fr/>

Ils mettent à disposition de l'établissement des enseignants volontaires, en activité ou retraité, pour toutes les matières du lycée.